

VIAS

Chemin des Litanies Ph 1

N° d'opération : 2023-0069 - PL

DOSSIER ELECTRICITE

Etudes et travaux <i>HT</i>	gestion 2,5% <i>HT</i>	MOE 7,5% <i>HT</i>	Total Opération		TVA déduite par HE	Financement	Dépense à inscrire par l'Établst public au budget
			<i>HT</i>	<i>TTC</i>			
104 663,00	2 616,58	7 849,73	115 129,31	136 061,90	20 932,59	46 051,72	69 077,59

DOSSIER ECLAIRAGE PUBLIC

Etudes et travaux <i>HT</i>	gestion 2,5% <i>HT</i>	MOE 7,5% <i>HT</i>	Total Opération				Dépense à inscrire par l'Établst public au budget
			<i>HT</i>	<i>TTC</i>			
18 194,50	454,86	1 364,59	20 013,95	24 016,74			24 016,74

DOSSIER TELECOMMUNICATIONS

Etudes et travaux <i>HT</i>	gestion 2,5% <i>HT</i>	MOE 7,5% <i>HT</i>	Total Opération				Dépense à inscrire par l'Établst public au budget
			<i>HT</i>	<i>TTC</i>			
9 535,00	238,38	715,13	10 488,51	12 586,21			12 586,21

Récapitulatif

Dépense totale à inscrire par l'Établissement public à son budget :**105 680,54 €**

L'ETABLISSEMENT PUBLIC

Le Maire
Jordan DARTIER

HERAULT ENERGIES

A Pézenas, le

La Présidente d'Hérault Energies,

Audrey IMBERT

*Proposition de délibération unique pour une opération
Travaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications*

VIAS

**Objet : Chemin des Litanies Ph 1
2023-0069 - PL**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante la convention relative aux travaux cité en objet,

L'estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux), s'élève à :

Travaux d'électricité :	136 061,90 €
Travaux d'éclairage public :	24 016,74 €
Travaux de télécommunications :	12 586,21 €
Total de l'opération :	172 664,85 €

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- Financement maximum d'Hérault Energies (fonds propres et/ou financeurs) :	
- La TVA sur les travaux d'électricité sera récupérée directement par Hérault Energies :	20 932,59 €

La dépense prévisionnelle de la collectivité est de : 105 680,54 €

L'assemblée délibérante,

- Accepte le projet - Chemin des Litanies Ph 1 pour un montant prévisionnel global de 172 664,85 € ttc.
- Accepte le plan de financement présenté par le Maire,
- Prévoit de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant :

- Autorise le Maire à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision, et ce dans la limite de 20 % supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour.

- S'engage à inscrire au budget de l'année de la collectivité :
 - en dépense, chapitre..... article : la somme de 105 680,54 €